



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 10005

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle peut préciser, à la représentation nationale, les perspectives de son action ministérielle à l'égard de la politique de la ville. En effet, elle indiquait, le 4 décembre 1997, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), qu'elle souhaitait « se donner du temps » pour repenser la politique de la ville et ne dévoiler de nouvelles orientations qu'à la fin du mois de janvier (Le Monde du 6 décembre 1997). Cette heureuse initiative semble actuellement démentie par de multiples déclarations de divers membres du Gouvernement, sans doute dans le cadre de la majorité plurielle. Aussi, souhaiterait-il que soient clarifiées la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle à l'égard de la politique de la ville.

Texte de la réponse

L'année 1998 constitue une charnière pour la politique de la ville car elle est à la fois celle du terme des actuels contrats de ville et celle d'une réflexion qui devra déboucher sur un dispositif renouvelé. C'est - entre autres - une des raisons pour lesquelles M. Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, a été chargé en septembre 1997 d'une mission de réflexion et de propositions afin de définir de nouvelles perspectives pour la politique de la ville. Son rapport, remis le 13 février dernier, dresse un bilan de la politique de la ville de ces quinze dernières années, en dégage la problématique et formule 50 propositions « pour l'avenir des villes ». Cette importante contribution va nourrir la réflexion du gouvernement dans les semaines à venir. D'ores et déjà, les services du ministère en charge de la politique de la ville, et notamment la délégation interministérielle à la ville, se sont engagés dans un travail d'approfondissement. Cependant, le gouvernement n'a pas attendu ce rapport pour apporter des réponses adaptées aux maux structurels des quartiers notamment en termes d'emploi, de sécurité publique et d'éducation, ainsi qu'en témoignent l'adoption par le Parlement du plan emploi-jeunes, la mise en oeuvre des contrats locaux de sécurité et la relance des zones d'éducation prioritaires. Ainsi, depuis sa prise de fonctions, le gouvernement travaille sur ces thèmes prioritaires afin d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens avec une attention toute particulière envers ceux des quartiers défavorisés. Dans le même temps, il a préparé le large débat que mérite la réflexion sur l'avenir de nos villes et proposera un plan gouvernemental pour la ville.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10005

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 639

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1968